



LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MEAUX, RECRUTE !

DEUX POSTES D'ASSISTANTS DE JUSTICE SONT A POURVOIR AUPRES DU JUGE DU CONTENTIEUX DE LA PROTECTION ET DU SERVICE CORRECTIONNEL

Quelles sont les missions de l'assistant de justice ? Il prépare des projets de jugements, réalise des préparations de dossiers et des synthèses et il effectue des recherches juridiques pour le magistrat.

Auprès du juge du contentieux de la protection, l'assistant de justice va traiter des dossiers concernant des baux d'habitation. Au service correctionnel, l'assistant de justice traitera l'ensemble du contentieux pénal.

A partir de quel niveau peut-on devenir assistant de justice ? L'assistant de justice doit avoir un diplôme de Master 1.

Quel est le contrat de travail proposé ? Le contrat de travail de l'assistant de justice est un CDD de 2 ans, renouvelable une fois, avec un temps de travail de 60h par mois. En cas de démission, le préavis est de 15 jours. L'assistant de justice bénéficie de 10 jours de congés par année civile.

Pour postuler : envoyez un curriculum vitae et une lettre de motivation par mail à sec.p.tj-meaux@justice.fr

Plus d'informations sur le tribunal judiciaire de Meaux :

Le tribunal judiciaire de Meaux est situé à 50 kilomètres de Paris, facilement accessible depuis la capitale (liaison ferroviaire directe de 25 minutes au départ de la gare de l'Est ou bien accès en voiture par l'autoroute A 4 ou la route nationale 3), est l'un des trois tribunaux du département de la Seine-et-Marne, les deux autres étant Melun et Fontainebleau. Il se situe au quatorzième rang national des tribunaux judiciaires. Implanté dans la partie nord de la Seine-et-Marne, le tribunal judiciaire de Meaux connaît d'un contentieux civil et pénal extrêmement diversifié.

Le tribunal comprend au sein du siège : 49 magistrats, 14 attachés de justice et 12 assistants de justice et un traducteur-interprète, répartis dans 8 pôles.